

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/128  
13 septembre 2003

(03-4898)

**CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE**  
**Cinquième session**  
**Cancún, 10 - 14 septembre 2003**

Original: français

## MALI

### Déclaration de S.E. M. Choguel Kokalla Maiga Ministre de l'industrie et du commerce

Permettez-moi avant tout de vous remercier ainsi que M. le Directeur général de l'OMC pour les efforts qu'il ne cesse de déployer pour mieux insérer nos pays dans le système commercial multilatéral.

Permettez-moi aussi de remercier les autorités du Mexique pour la bonne organisation de la présente conférence, les facilités et toutes les marques d'attention dont ma délégation et moi-même avons fait l'objet depuis notre arrivée dans leur beau pays.

Je voudrais également saisir cette heureuse opportunité pour transmettre à S.E. le Président Fox et tout le peuple du Mexique, les salutations fraternelles et chaleureuses du peuple malien, de son gouvernement et de son Président, S.E. M. Amadou Toumani Touré.

Je voudrais d'abord faire remarquer avec regret que la plupart des engagements pris lors de la réunion de Doha, qui devaient aboutir à la résolution de problèmes brûlants qui nous assaillent, n'ont pas suffisamment évolué dans le sens de combler les grands espoirs légitimes suscités auprès de nos populations.

Sans pour autant occulter la pertinence de l'ensemble des sujets inscrits dans le Programme de Doha, le Mali attache une importance particulière à l'évolution des questions touchant aux subventions agricoles accordées par certains pays développés, l'accès aux médicaments essentiels, le renforcement des capacités de production et l'accès au marché.

Nous nous réjouissons particulièrement de l'inscription à l'ordre du jour de cette cinquième session du point réservé à l'initiative sectorielle en faveur du coton proposée par les quatre pays de l'Afrique de l'Ouest et centrale.

Il me semble opportun de rappeler ici que le coton occupe une position stratégique dans les politiques de développement et les programmes de réduction de la pauvreté de nos pays. Pour démontrer leur volonté d'intégrer le marché mondial et de respecter les règles de l'OMC, nos pays ont entrepris les restructurations nécessaires et parfois douloureuses pour adapter leurs économies rurales aux exigences du marché.

Le coton de nos pays est parmi les plus compétitifs, sa qualité le place parmi les meilleurs du monde et ses coûts de production sont largement inférieurs à ceux des autres pays producteurs.

Notre coton, s'il était rémunéré à sa juste valeur, devrait générer des revenus conséquents capables de procurer à des millions d'hommes, de femmes et d'enfants, le bien-être social leur permettant de manger à leur faim, de se soigner correctement et d'aller à l'école.

Cependant, les soutiens et subventions agricoles que certains membres accordent à leurs productions ont un effet direct sur la baisse importante des cours mondiaux de coton qui sont à leur plus bas niveau depuis plusieurs décennies.

Ces subventions portent, sans conteste, préjudice à des millions d'agriculteurs africains des régions les plus pauvres du monde, plongeant ainsi des millions de personnes dans une situation de plus en plus précaire.

Le coton est pour certains de nos pays l'un des seuls domaines d'où ils tirent un bénéfice direct, immédiat et substantiel. Si le problème des subventions agricoles n'est pas résolu par l'OMC, une des régions les plus pauvres du monde se verrait privée d'un de ses rares avantages comparatifs sur la scène commerciale internationale.

C'est pourquoi, les Membres de l'OMC doivent trouver un consensus autour d'une période clairement délimitée pour éliminer tous les soutiens internes et subventions à l'exportation du coton. La décision doit être immédiatement applicable.

Les Membres doivent également, pendant la période de démantèlement des subventions, décider d'établir un mécanisme transitoire de compensation financière des pertes de recettes d'exportation subies par nos pays.

Les ADPIC et la santé publique, constituent également une des préoccupations majeures de mon pays à l'heure actuelle.

Pour ce qui concerne la santé publique, il me plaît ici de féliciter l'OMC, toute la communauté internationale et particulièrement les États-Unis d'Amérique pour l'Accord sur l'accès des pays pauvres aux médicaments essentiels. Ceci est une belle preuve de solidarité qui a pris en compte toute la dimension humanitaire de la question.

Toutefois, il est important que la mise en œuvre de l'Accord sur l'accès aux médicaments essentiels puisse se faire dans des délais compatibles avec l'acuité des problèmes posés sur le terrain. Les pays en développement bénéficiaires de cet accord sauront sans nul doute faire preuve de bonne foi dans l'exécution dudit accord.

Concernant les autres aspects des ADPIC, notamment la question relative aux indications géographiques, mon pays souhaite son élargissement à d'autres produits. De même la protection du savoir traditionnel constitue pour nous une préoccupation à prendre en compte.

L'amélioration de l'accès aux marchés de nos produits d'exportation, qui sont confrontés entre autres aux obstacles non tarifaires, demeure une préoccupation majeure pour mon pays.

Dans le cadre de l'Accord sanitaire et phytosanitaire et l'Accord sur les obstacles techniques au commerce nous pensons qu'il est possible de parvenir à des normes qui protègent les consommateurs tout en étant accessibles aux pays en développement. Cet équilibre doit être un objectif à atteindre dans les négociations.

Par ailleurs, le renforcement de nos capacités de production doit être envisagé avec célérité par la mise en place d'une assistance technique adéquate.

À ce propos, permettez-moi de rappeler à votre attention, que le cadre intégré d'assistance technique liée au commerce sur lequel nous avons fondé un grand espoir, traîne en longueur.

Les agences multilatérales chargées de cette question devraient accélérer la mise en œuvre effective de ce programme afin de permettre aux pays les moins avancés d'affronter la concurrence internationale avec le maximum d'atouts.

Dans le domaine des services, mon pays ne voit pas d'inconvénient majeur pour ouvrir davantage le marché de ce secteur. Toutefois, cette libéralisation doit respecter au mieux le principe de la diversité culturelle et s'accompagner d'un transfert de technologie appropriée au bénéfice des pays les moins avancés.

Pour ce qui concerne les questions de Singapour, mon pays estime que les situations qui prévalent actuellement n'offrent pas encore les conditions qui permettent d'engager immédiatement des négociations dans les différents domaines. Il est par conséquent prudent que la clarification des sujets se poursuive au niveau des groupes de travail respectifs.

Enfin, le Mali réaffirme sa volonté d'œuvrer dans le système commercial multilatéral et plaide pour un commerce international ouvert et plus équitable axé sur le développement, donc profitable à tous.

Avant de terminer, je voudrais m'associer à tous ceux qui m'ont précédé pour souhaiter plein succès à nos travaux.

---